

AVIS PUBLIC



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-869

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** lors d'une séance extraordinaire tenue le 3 février 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté le règlement suivant :

*Règlement numéro 24-869 modifiant le règlement numéro 94-315
établissant un tarif de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout*

- **Que** le règlement est disponible à l'Hôtel de ville, situé au 150, rue du Moulin, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- **Que** le présent règlement entre en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 7 février 2025.

Avis numéro : 2025-07

Marie-Noël Duclos
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 7 février 2025, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 7 février 2025.



Marie-Noël Duclos
Greffière-trésorière adjointe